



République Française



Département des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE

L'an deux-mil vingt-trois, le trois avril à 18h, le Conseil Municipal de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21
Date de convocation : 28 mars 2023		

Présents	ATHANASE Pierre, BERTHOMÉ Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, FORGUES Jean-Pierre, GAYSSOT Cyril, GROCC Eric, ILLI Dominique, LAMACHE Alexandre, LUC Evelyne, NIANI Sandrine, PESQUÉ Christelle, SARRAUTE Franck
Absents	GARAT Damien, LABEYRIE Bertrand
Absents représentés	Mme BERNARDI J. a donné procuration à Mme PESQUÉ C. Mme LASSERRE E. a donné procuration à M. DIRIBERRY M. M. LESTAGE M. a donné procuration à M. ILLI D. Mme MENSAN P. a donné procuration à M. LAMACHE A. Mme GRANDJEAN A. a donné procuration à M. ATHANASE P.
Secrétaire de séance	Mme DELPUECH Karine

N° 2023C-36DE : COUSINS 2 - Cession lot n°32

RAPPORT

Rapporteur : Mathieu DIRIBERRY

Vu la délibération n°2022G-68DE fixant le prix de vente au m² des lots du lotissement COUSINS 2,
Vu la délibération n° 2022G-69DE relative au règlement d'attribution des lots,
Vu le rapport de la commission d'attribution des lots en date du 13.12.2023,
Vu le procès-verbal n°7226168 réalisé par la Société Civile Professionnelle METRAL-LABERENE, commissaires de justice sise à Saint-Vincent-de-Tyrosse,

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient dorénavant de délibérer pour attribuer la vente nominativement :

Mme Victoria SONTRE et Mr Emilien SONTRE se sont portés acquéreurs du lot n°32 d'une contenance de 438 m² pour un prix de 56 502.00 € HT soit 67 802.40 € TTC avec faculté de substitution.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession du lot n°32 du lotissement COUSINS 2 d'une contenance de 438 m² au profit de Mme Victoria SONTRE et Mr Emilien SONTRE pour un prix de 56 502.00 € HT soit 67 802.40 € TTC avec faculté de substitution en tout ou partie par toute personne physique ou morale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession avec faculté de substituer ou déléguer

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché/Publié le 05/04/2023

ID : 040-214002610-20230403-2023C_36DE-DE



La délibération mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification**

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

**Pour copie conforme,
Saint Geours de Marenne,**

Le 03 avril 2023,

Le Maire,

Mathieu DIRIBERRY

